

Allianz   
INSIDE

ASSURANCE DOMMAGE ACCIDENTEL  
ET EXTENSION DE GARANTIE

Conditions générales

## Table des matières

1. Introduction.....	2
2. Résumé de la politique d'assurance.....	3
3. Définitions.....	5
4. Conditions générales.....	6
5. Exclusions.....	8
6. Déposer une réclamation.....	10
7. Déposer une demande de renseignements ou une plainte.....	11
8. Déclaration de confidentialité.....	12

# 1. Introduction

Merci d'avoir choisi cette police d'assurance Allianz Partners pour protéger votre achat sur Amazon.

La **couverture Allianz Inside dommage accidentel et extension de garantie** est la couverture des dommages accidentels et de l'extension de garantie d'Amazon est une police d'assurance souscrite par Nous, AWP P&C S.A. - succursale néerlandaise, opérant sous le nom d'Allianz Assistance, qui accepte d'assurer Votre Objet assuré pour la réparation et le remplacement, dans le cas de certains événements et conformément aux présentes Conditions générales..

## Informations Générales

Les **conditions Générales** ainsi que votre **certificat d'Assurance** constituent le contrat d'assurance entre Vous et Nous, qui sera désigné comme la **police d'Assurance**.

Veillez noter que vous devez disposer d'une *preuve d'achat* de l'*objet assuré* pour présenter une demande de remboursement au titre de la présente police d'assurance.

Elle est disponible sur votre page personnelle Amazon, dans la section « Mes commandes ».

Nous avons essayé de rendre ces documents simples et faciles à comprendre tout en décrivant clairement les conditions générales de votre couverture.

La présente police d'assurance a été établie sur la base des informations fournies au moment de l'achat. Nous fournirons l'assurance décrite dans la présente police d'assurance en contrepartie du paiement de la *prime* et de votre respect de toutes les dispositions de la présente police d'assurance.

Vous remarquerez que certains mots sont *en italiques*. Ces mots sont définis en Section 3 - Définitions.

Veillez prendre le temps de lire toutes les parties de la police d'assurance pour vous assurer qu'elle répond à vos besoins et que vous comprenez la couverture fournie, les exclusions générales et les conditions générales qui s'appliquent.

Si vous souhaitez modifier quoi que ce soit, si vous ne comprenez pas quelque chose ou si une déclaration est incorrecte, veuillez nous contacter par courrier à l'adresse suivante [allianzinside.fr@allianz.com](mailto:allianzinside.fr@allianz.com) ou par téléphone au +33 170360148.

Votre produit est couvert par une garantie du fabricant ou du revendeur.  
Il est de votre responsabilité d'enquêter sur ce point.

**Si vous vous rendez compte que la couverture de l'extension de garantie chevauche la garantie du fabricant ou du détaillant et si vous n'avez pas fait de réclamations valables, vous avez le droit - dans un délai de 6 mois et sans obligation de motiver votre décision - de résilier la police d'assurance par écrit.**

## Parties à la présente police d'assurance

- **Vous / Votre / Vos / Titulaire de la police / Personne assurée** : Vous, le titulaire de la police, devez être le seul propriétaire de l'objet assuré et être âgé de 18 ans ou plus. Vos données personnelles et votre adresse figurent sur votre *certificat d'assurance*. Le titulaire de la police est également appelé la personne assurée ou vous (ou votre, le cas échéant).

La personne assurée est le bénéficiaire de la couverture d'assurance définie dans les présentes conditions générales.

- **Nous / Notre / Nos / Assureur** : AWP P&C SA – succursale néerlandaise, opérant sous le nom d'Allianz Assistance - dénommé Nous / Notre / Assureur dans les documents de cette Police d'assurance.

## Contactez Amazon au sujet de votre achat sur Amazon

Si vous avez une question spécifique concernant votre article ou la livraison qui dépasse le cadre de la présente politique d'assurance, veuillez contacter Amazon ou votre vendeur Amazon. Il vous suffit de vous connecter à votre compte Amazon et d'accéder à l'historique de vos commandes, où vous pouvez sélectionner « problème avec la commande » et « contacter le vendeur ».

## 2. Résumé de la politique d'assurance

Qu'est-ce qui est assuré ?

Objets assurés	
PRODUITS AUTOMOBILES	✓
BIJOUX	✓
PRODUITS POUR BÉBÉS	✓
VÉHICULES CONTRÔLÉS À DISTANCE ET PAR APPLICATION	✓

Événements assurés	
Domage accidentel en raison d'une chute ou d'un impact ou alors d'un liquide	✓
Extension de garantie : Panne mécanique ou électrique après la fin de la garantie du fabricant ou du détaillant.	✓

### Réclamation - Limite de responsabilité

Notre limite de responsabilité pour l'ensemble des réclamations ne dépassera pas la *valeur marchande actuelle* de votre objet assuré.

En cas de réclamation, soumettez votre demande de réclamation via :

E-claim portal	<a href="https://aristote.allianz-assistance.com/eclaim/allianzinside/ui/fr/">https://aristote.allianz-assistance.com/eclaim/allianzinside/ui/fr/</a>
----------------	---

Pour le suivi de votre dossier ou si vous rencontrez des difficultés à ouvrir votre dossier en ligne, veuillez nous contacter à l'adresse mail suivante:

E-claim portal	<a href="https://aristote.allianz-assistance.com/eclaim/allianzinside/ui/fr/">https://aristote.allianz-assistance.com/eclaim/allianzinside/ui/fr/</a>
Email	<a href="mailto:allianzinside.fr@allianz.com">allianzinside.fr@allianz.com</a>
Téléphone	+33 170360148

### Avantages

- Dès l'acceptation de votre réclamation, nous **réparerons** ou **remplacerons**, à notre discrétion, votre produit assuré **ou vous rembourserons**.
- En cas de remplacement, l'*objet assuré* défectueux y compris tous les *Accessoires d'origine*, devient notre propriété.
- Il peut vous être demandé de nous transférer le produit défectueux comme condition pour recevoir un appareil de remplacement ou un remboursement ou nous pouvons nous abstenir de vous réclamer le produit/l'objet.
- Garantie sur les produits réparés : 6 mois

### Veillez noter ceci:

- Si votre objet assuré est réparé sans notre accord préalable, nous pouvons rejeter ou réduire le montant versé en règlement de votre réclamation.
- Lorsqu'une autre personne physique ou morale est responsable d'un élément couvert par votre police d'assurance, nous avons le droit de demander une couverture directement à cette autre partie ou nous pouvons récupérer les frais que nous avons engagés (c'est-à-dire pour la réparation ou le remplacement de l'élément).
- Si votre *objet assuré* est remplacé conformément aux présentes conditions générales de la police d'assurance, nous aurons rempli notre obligation en vertu de la présente police d'assurance et, lorsque la loi le permet, nous ne fournirons aucune autre couverture jusqu'à l'expiration de la police d'assurance ni aucun remboursement proportionnel de la *prime* en fonction de la période de couverture non utilisée.

Avantage	Description de ce que nous fournirons	Limite
1. Réparation (via notre prestataire)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nous ferons <b>réparer</b> votre produit assuré endommagé par <b>Nos prestataires de services</b> et prendrons en charge les frais engagés à cet effet, y compris les frais de transport.</li> <li>Les réparations seront effectuées à l'aide de pièces de rechange originales ou remises à neuf.</li> </ul>	limité à 3 réclamations pendant la période de 12 mois glissants (qui commence le jour de l'achat).
2. Remboursement des frais de réparation	<ul style="list-style-type: none"> <li>Dans le cas peu probable où notre prestataire de réparation serait indisponible, nous vous autoriserons à choisir vous-même un réparateur : <ol style="list-style-type: none"> <li>Apportez l'Objet assuré au réparateur et demandez-lui un devis de réparation ;</li> <li>procéder à la réparation ;</li> </ol> ou <ol style="list-style-type: none"> <li>nous fournir l'estimation des coûts de réparation si le réparateur a déclaré que votre objet assuré ne peut être réparé, que les pièces ne sont plus disponibles ou que les frais de réparation pour une seule réparation dépassent la limite de responsabilité. Nous pouvons choisir de vous fournir un remplacement (voir ci-dessous);</li> <li>de Nous fournir la facture de réparation pour recevoir le Remboursement financier. Nous prendrons en charge les frais de réparation, y compris tous les frais de transport.</li> </ol> </li> </ul>	
3. Remplacement en cas de <ul style="list-style-type: none"> <li>irréparabilité</li> <li>réparation non rentable</li> <li>pièces non disponibles</li> <li>3 défauts récurrents assurés sur une période de 12 mois</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Si le réparateur a déclaré que votre objet assuré ne peut être réparé, que les pièces ne sont plus disponibles ou que les frais de réparation pour une seule réparation dépassent la limite de responsabilité Vous recevrez, à Notre discrétion, un produit <i>remis à neuf</i> ou un produit neuf.</li> <li>Le remplacement sera le même modèle ou le modèle équivalent le plus proche de l'objet assuré disponible dans le commerce au moment de votre réclamation (la même couleur ne peut être garantie).</li> </ul>	limité à 1 réclamation par police d'assurance.
4. Remboursement financier	<ul style="list-style-type: none"> <li>Dans le cas peu probable où nous ne serions pas en mesure de vous fournir un produit de remplacement,, nous pouvons choisir de vous fournir un remboursement financier de la <i>valeur marchande actuelle</i> de votre <i>objet assuré</i> au lieu de le remplacer (comme indiqué ci-dessus).</li> </ul>	
Remboursement des frais d'installation	<ul style="list-style-type: none"> <li>Si vous avez des frais d'installation de mise au rebut découlant d'un sinistre couvert par la présente police, vous pouvez prétendre à un remboursement jusqu'à 50 Euro de frais justifiés (ce qui signifie que vous avez un reçu/une facture pour ces frais et que vous nous l'envoyez).</li> </ul>	

### 3. Définitions

Les définitions générales des termes ou expressions utilisés dans les documents de la police d'assurance sont expliquées ci-dessous et ont la même signification partout où ils apparaissent. Ces termes sont identifiés en *italique* dans le texte du présent document.

Terme	Définition
<b><i>Dommage accidentel</i></b>	Dommage causé par un événement inattendu et non délibéré, survenant à un moment et en un lieu définissables et portant atteinte à la fonctionnalité ou à la sécurité d'utilisation de l' <i>objet assuré</i> . Il peut être causé par une chute, un impact, un liquide causé par un déversement involontaire dans ou sur le produit assuré, une chute dans un liquide, une exposition à la pluie.
<b><i>Capacité de la batterie</i></b>	Si la batterie ne peut pas conserver plus de 30 % de sa capacité initiale, vous êtes en droit de demander une indemnisation au titre de cette police.
<b><i>Certificat d'assurance</i></b>	Indique la date de délivrance, la date de début et la date d'expiration de la police d'assurance, ainsi que le numéro de la police, les coordonnées du titulaire de la police, l'identifiant de commande de l' <i>objet assuré</i> Amazon
<b><i>Consommables</i></b>	Pièces de l' <i>objet assuré</i> qui doivent être remplacées par vos soins, comme indiqué dans les directives d'utilisation du fabricant, et dont le remplacement pourrait être nécessaire pour restaurer la fonctionnalité de l' <i>objet assuré</i> .
<b><i>Délai de réflexion</i></b>	Période pendant laquelle vous pouvez changer d'avis et annuler cette police d'assurance.
<b><i>Pays de résidence</i></b>	Pays dans lequel vous avez votre résidence principale et où vous passez plus de 6 mois par an.
<b><i>Valeur marchande actuelle</i></b>	Montant que votre produit assuré vous coûterait si vous deviez l'acheter au moment du sinistre sur le site Amazon, dans l'état où vous l'avez acheté : neuf ou Amazon Renewed. Ce montant s'entend TVA comprise.
<b><i>Accessoires d'origine</i></b>	Les composants supplémentaires inclus dans la livraison d'origine tels que fournis par le fabricant (par exemple, télécommandes, sangles ou bandes, chargeurs, écouteurs).
<b><i>Objet assuré</i></b>	L'article neuf ou Amazon Renewed acheté jusqu'à 30 jours avant l'achat de cette couverture. Le produit doit être acheté et Vous appartenir, figurer sur Votre <i>preuve d'achat</i> et être assuré par nous comme indiqué sur le certificat d'assurance.
<b><i>Date d'achat de l'objet assuré</i></b>	La date à laquelle l' <i>objet assuré</i> a été acheté sur le site Amazon et pour la première fois (c'est-à-dire avant les éventuels retours ou remplacements).
<b><i>Limite de responsabilité (indemnisation)</i></b>	Montant maximal par police d'assurance, en ce qui concerne la couverture d'assurance fournie. Nous paierons les réparations, le remplacement ou le remboursement dans la <i>limite de responsabilité</i> indiquée dans la police d'assurance.
<b><i>Panne mécanique ou électrique</i></b>	Défaillance d'un composant nécessaire à la fonctionnalité ou à l'utilisation sûre de votre objet assuré.
<b><i>Période d'assurance</i></b>	Durée de la police d'assurance qui est indiquée sur le <i>certificat d'assurance</i> .
<b><i>Prime</i></b>	Montant que vous devez payer pour votre couverture d'assurance, en échange des droits et des prestations prévus par la présente police d'assurance. Il comprend la taxe sur les <i>primes</i> d'assurance au taux en vigueur.
<b><i>Preuve d'achat</i></b>	Document qui prouve que vous avez acheté votre <i>objet assuré</i> à la date d'achat de l' <i>objet assuré</i> (par exemple, une facture). Elle est disponible sur votre page personnelle Amazon, dans la section « Mes commandes ».
<b><i>Précautions raisonnables</i></b>	Toutes les mesures qu'il serait jugé approprié de vous demander de prendre dans les circonstances pour prévenir la perte, le <i>dommage accidentel</i> ou le vol de votre <i>objet assuré</i> .
<b><i>Remis à neuf</i></b>	Signifie restauré par un fournisseur agréé à l'état neuf, en termes de performance et d'apparence.

## 4. Conditions générales

Les conditions suivantes s'appliquent à l'ensemble de la présente police d'assurance.

### Personnes assurables

La présente police d'assurance n'est valable que si Vous êtes :

- âgé(e) de 18 ans ou plus, et
- votre *pays de résidence* est la France.  
En cas de changement de votre *pays de résidence* pendant la *période d'assurance*. Veuillez nous en informer car il est possible que votre police soit résiliée.

### Objets assurables

La présente police d'assurance n'est valable que pour l'*objet assuré* :

- acheté par vous via Amazon, et
- utilisé conformément aux directives du fabricant, et
- utilisé pour une utilisation *domestique* et personnelle.

### Date de souscription de la police d'assurance

La présente police d'assurance n'est valable que si elle est souscrite :

- avec l'*objet assuré*  
ou
- jusqu'à **30 jours** après la date d'achat de l'*objet assuré*

### Date de début / Date d'expiration de la police d'assurance

- La date de début de l'assurance est indiquée dans le *certificat d'assurance* qui fait partie de votre police d'assurance.
- La couverture d'assurance ne prendra effet que lorsque vous aurez payé la *prime*.
- La police d'assurance expirera à la date d'expiration indiquée sur votre *certificat d'assurance* si ni vous ni nous n'avons annulé la police d'assurance.

**Néanmoins, il se peut que votre objet assuré ait été livré après la date de début de votre police et que, par conséquent, vous ne puissiez pas bénéficier de la couverture pendant toute la période d'assurance. Par conséquent, afin d'éviter tout désagrément, nous prendrons votre demande en considération pendant 14 jours après la date d'expiration de la police.**

- Une fois que vous aurez atteint la limite des réclamations, nous aurons rempli notre responsabilité en vertu de la présente police

d'assurance et, lorsque la loi le permet, nous ne fournirons aucune autre couverture jusqu'à l'expiration de la police d'assurance.

### Comment annuler votre police d'assurance

#### Résiliation par vous :

##### • Pendant le *délai de réflexion* (rétractation)

Vous avez le droit - dans un délai de 45 jours et sans obligation de motiver votre décision - de résilier la police d'assurance par écrit aux coordonnées indiquées ci-dessous :

Courriel	<a href="mailto:allianzinside.fr@allianz.com">allianzinside.fr@allianz.com</a>
Téléphone	+33 170360148

Vous recevrez le remboursement intégral de votre *prime*.

La période de **45 jours** commence dès que vous avez reçu votre *certificat d'assurance*.

##### • Après le *délai de réflexion* (résiliation)

Vous pouvez annuler la police d'assurance à tout moment sans donner de motif. La résiliation prend effet dès sa réception sous forme de texte par le destinataire, à condition que l'expéditeur puisse être identifié. Veuillez utiliser à cet effet les coordonnées indiquées ci-dessous.

Courriel	<a href="mailto:allianzinside.fr@allianz.com">allianzinside.fr@allianz.com</a>
Téléphone	+33 170360148

Vous recevrez un remboursement proportionnel de la *prime* en fonction de la période de couverture non utilisée de la police d'assurance. La couverture de la police d'assurance cessera à la date à laquelle nous recevrons vos instructions d'annulation ou à une date ultérieure à votre demande.

#### Résiliation par l'assureur :

Nous pouvons être en droit de résilier votre police d'assurance ou de modifier les conditions de votre police d'assurance avec effet immédiat si vous :

- avez agi de manière malhonnête ou fourni des informations incomplètes lors de la souscription de la police d'assurance ;
- avez délibérément fait de fausses déclarations ou omis de divulguer les faits lors de la présentation d'une réclamation ;
- avez commis ou tenté de commettre une fraude.

Dans de telles circonstances, nous ne vous restituerons aucune partie de la *prime*.

Si nous décidons de résilier votre police d'assurance, nous vous en informerons par écrit.

## Couverture géographique

L'assurance est valable dans votre *pays de résidence* pendant la *période d'assurance*.

Votre objet assuré est assuré dans le monde entier pendant que vous êtes à l'étranger pour des voyages d'une durée maximale de **183 jours consécutifs**.

## La police d'assurance peut-elle être transférée à une tierce personne ?

- Vous pouvez transférer cette police d'assurance lorsque vous transférez l'*objet assuré* à une autre personne âgée de 18 ans et plus, et dont le *pays de résidence* est le même que le vôtre au moment de la souscription de cette police d'assurance, sous réserve de notre acceptation.
- Si nous acceptons le nouveau titulaire de la police, il sera couvert pour le reste de la *période d'assurance*.
- Vous êtes responsable de la *prime* attribuable à la *période d'assurance* jusqu'au moment où le nouveau titulaire de la police accède à la police d'assurance.
- Vous devez :
  - nous notifier par écrit le transfert dans les plus brefs délais.
  - fournir la description de l'*appareil assuré*, ainsi que le nom, l'adresse, la date de naissance et l'adresse électronique du nouveau titulaire de la police.
  - fournir au nouveau titulaire de la police les présentes conditions générales et la preuve d'achat de l'*objet assuré*.
  - l'informer du nombre de demandes d'indemnisation que vous avez présentées, le cas échéant.
  - conseiller au nouveau propriétaire de nous contacter afin de donner son consentement explicite et son acceptation du transfert et des présentes conditions générales afin de finaliser le transfert de Votre police d'assurance.

## La police d'assurance peut-elle être transférée à un autre objet ?

La police d'assurance **ne peut pas** être transférée à un autre objet spécifique.

## Vos obligations

Vous devez respecter les obligations légales suivantes pour conserver la couverture d'assurance :

- vous conformer à toutes les conditions générales.
- ne pas souscrire la police d'assurance si nous vous avons préalablement informé que nous ne

voulions pas vous assurer. Dans ce cas, nous vous rembourserons toute *prime* payée par vous.

- nous informer dans les plus brefs délais de tout changement qui survient et qui peut affecter la couverture d'assurance.
- nous fournir des informations complètes et exactes lors de la souscription de la police d'assurance et lors d'une réclamation. Si des frais sont engagés en raison d'informations fausses ou mensongères, qui n'auraient pas eu lieu si les informations fournies avaient été exactes, nous nous réservons le droit d'exiger le paiement de ces frais.
- prendre des précautions raisonnables, au mieux de vos capacités, pour maintenir l'*objet assuré* en bon état de fonctionnement, et prendre des mesures raisonnables pour prévenir ou, au moins, minimiser le risque de dommage ou de perte. Si l'*objet assuré* est endommagé ou détruit pendant la durée de la police d'assurance, Vous devez, dès que cela est raisonnablement possible, Nous en informer et, si nécessaire, Nous fournir l'*Objet assuré* (y compris les *Accessoires d'origine*) afin que Nous puissions les examiner.

En cas de manquement par négligence grave aux obligations suivantes, nous avons le droit d'invalider votre police d'assurance et de ne pas être responsables des sinistres qui y sont liés ou de réduire les prestations payables en fonction de la gravité de votre faute.

## Païement de la *prime* initiale

- **Prime** La *prime* doit être payée par vous.
- Le paiement de la *prime* est dû au moment de la souscription de la police d'assurance.
- Si vous ne payez pas la *prime* conformément aux conditions de paiement, il n'y aura pas de couverture à partir de la date de début de la police d'assurance.
  - Nous pouvons décider de percevoir la *prime* et les frais supplémentaires même si la police d'assurance a expiré. Dans ce cas, nous ne sommes pas tenus de vous envoyer un rappel de paiement.
  - **Voulez-vous être assuré ?** Transférez alors la *prime*, les frais administratifs et les frais éventuels de l'agence de recouvrement le plus rapidement possible. Dès que nous aurons reçu le montant total, vous serez à nouveau assuré. Vous ne serez pas assuré rétroactivement. Vous n'êtes pas assuré pendant la période intermédiaire.

### Sanctions internationales

La présente police d'assurance ne peut fournir aucune couverture ou prestation dans la mesure où la couverture ou la prestation violerait toute sanction, loi ou réglementation applicable de votre pays de résidence, des Nations Unies, de l'Union européenne, des États-Unis d'Amérique ou toute autre sanction, loi ou réglementation économique ou commerciale applicable. Nous déclinons toute réclamation à l'égard de personnes, de sociétés, de gouvernements et d'autres parties à qui cela est interdit en vertu d'accords ou de sanctions nationaux ou internationaux.

### Droit applicable et tribunaux compétents

Le droit applicable est le droit de votre pays de résidence et toutes les communications et tous les documents relatifs à la présente police d'assurance seront rédigés en [langue]. Tout litige découlant de la police d'assurance ou en rapport avec celle-ci sera porté devant les tribunaux compétents de votre *pays de résidence*.

### Statut réglementaire

Nous sommes une succursale néerlandaise de AWP P&C SA, dont le siège social est situé à Saint-Ouen, en France.

Nous opérons également sous le nom commercial d'Allianz Assistance.

Notre adresse professionnelle est la suivante :

7, rue Dora Maar  
93400 Saint-Ouen  
France

L'adresse de notre siège social est la suivante :

Poeldijkstraat 4  
1059 VM Amsterdam  
Pays-Bas

AWP P&C S.A. – Succursale néerlandaise, opérant sous le nom d'Allianz Assistance, est un assureur autorisé à agir dans tous les pays de l'EEE.

AWP P&C S.A. – Succursale néerlandaise, dont le numéro d'identification est 33094603, est enregistrée auprès de l'Autorité néerlandaise des marchés financiers (AFM) sous le numéro 12000535 et est autorisée par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) en France, qui est l'autorité de surveillance applicable.

## 5. Exclusions

Sont exclus de la couverture d'assurance les éléments suivants :

### Exclusions relatives à l'objet assuré :

<b>1. Objets autres que l'Objet assuré spécifique / unique pour lequel l'assurance a été souscrite.</b>
<b>2. Objets prêtés / empruntés : Lorsque l'objet assuré est prêté par vous ou tout objet qui est emprunté à quelqu'un d'autre par vous.</b>
<b>3. Objets achetés par vous sur le marché gris.</b>
<b>4. Les objets de contrefaçon ou les objets sans marquage CE ou une marque de certification comparable (ce marquage signifie que les objets vendus dans l'EEE ont été évalués pour répondre à des exigences élevées en matière de sécurité, de santé et de protection de l'environnement).</b>
<b>5. Les accessoires autres que les <i>Accessoires d'origine</i>.</b>
<b>6. <i>Consommables</i>.</b>
<b>7. Objets dont le numéro de série a été supprimé, dégradé ou modifié.</b>
<b>8. BIJOUX: les pierres de joaillerie (pierres précieuses) et la taille des bagues ne sont pas couvertes par cette police.</b>
<b>9. VÉHICULES CONTRÔLÉS À DISTANCE ET PAR APPLICATION : Dommages causés par l'utilisation de votre objet assuré avec un accessoire/logiciel tiers</b>

### Événements exclus :

1. Vol résultant d'une entrée par force ou non dans un véhicule, d'une entrée par force ou non dans un local (cambriolage), d'un vol à main armée, d'un vol à la tire ou pris sans permission.
2. Perte.
3. Tous les dommages dus à la perte de capacité de la batterie.
4. Dommages dus au feu, à la foudre, à la haute tension, aux explosions, au vandalisme.
5. Intrusion de sable.
6. Utilisation de l'objet assuré à des fins commerciales.

### Exclusions générales :

1. Hors période d'assurance : Tout incident survenu avant la date de début ou après la date de fin de votre couverture d'assurance, comme indiqué sur votre certificat de police d'assurance.
2. Dommage ou défaut préexistant de votre objet assuré.
3. Toute réparation incomplète sous garantie.
4. Dommages causés par une utilisation non conforme aux instructions du fabricant (par exemple, mauvaise installation, mauvais montage).
5. Dommages causés par des défauts de production en série ainsi que les dommages liés aux campagnes de rappel menées par le fabricant ;
6. Vous agissant illégalement ou enfreignant toute interdiction ou réglementation gouvernementale ou utilisation illégale de l'objet assuré.
7. Utilisation négligente ou inappropriée de votre objet assuré
8. Dommages causés intentionnellement : dommages générés par des actes ou omissions délibérés de la part de la personne assurée ou dommages causés à votre objet assuré par un utilisateur autorisé.
9. Tout événement résultant de défauts ou de modifications des logiciels et du système d'exploitation.
10. Dommages résultant de l'usure, de l'érosion, de la corrosion, de l'oxydation intentionnelle résultant d'une exposition à long terme à l'air et à l'humidité ou toute autre détérioration causée par ou résultant naturellement d'une utilisation ou d'une exposition ordinaire, y compris, mais sans s'y limiter, le développement progressif de défauts ou de fractures.
11. Dommages cosmétiques et dommages ou dysfonctionnements qui peuvent être corrigés par un nettoyage de l'objet assuré ou par un entretien ordinaire et qui n'ont pas d'incidence sur la fonctionnalité, le fonctionnement ou l'utilisation sûre de l'objet assuré. Les dommages cosmétiques comprennent, sans s'y limiter, les éraflures, les bosses, les creux, les décolorations, les petites fissures et les marques.
12. Problèmes liés à des services fournis par un tiers (par exemple, fourniture d'électricité, de gaz, d'eau, de large bande ou de contenu radiodiffusé).
13. défauts ou de modifications du logiciel et du système d'exploitation.
14. Tout dommage ou défaut causé pendant que votre objet assuré est en possession d'un coursier / d'une société postale ou de toute autre forme de service de livraison lorsque le service n'est pas fourni dans le cadre de la réparation telle que désignée par nous.
15. Dommages causés par des événements extérieurs tels que les tempêtes, les forces naturelles, l'énergie nucléaire, les affaissements de terrain, les infestations d'insectes, les impulsions électromagnétiques, qu'elles soient d'origine humaine ou naturelle, les infiltrations, la pollution ou la contamination, les radiations ionisantes ou la contamination par la radioactivité de tout combustible nucléaire ou de tout déchet nucléaire provenant de la combustion de combustible nucléaire ou les propriétés radioactives, toxiques, explosives ou autres propriétés dangereuses de toute machine nucléaire explosive ou de toute partie de celle-ci ; les ondes de pression provenant d'aéronefs et d'autres objets volants se déplaçant à la vitesse du son ou au-dessus.
16. Dommages directement ou indirectement causés par, résultant de ou en relation avec une guerre, une invasion, une révolution ou tout acte de terrorisme, indépendamment de toute autre cause ou événement contribuant en même temps ou dans tout autre ordre au sinistre. Aux fins de la présente exclusion, on entend par acte de terrorisme l'utilisation ou la menace d'utilisation d'une force biologique, chimique et/ou nucléaire par toute personne ou tout groupe de personnes, qu'ils agissent seuls ou au nom de ou en relation avec toute(s) organisation(s) ou tout(s) gouvernement(s), à des fins politiques, religieuses, idéologiques ou similaires, y compris l'intention d'influencer tout gouvernement et/ou d'effrayer le public ou toute partie du public et/ou tout acte considéré par le gouvernement du pays de résidence comme un acte de terrorisme.

## 6. Déposer une réclamation

Nous comprenons que chaque réclamation peut être très différente. Nous examinerons chaque ensemble de circonstances individuelles avant de prendre une décision.

Quand pouvez-vous déposer une réclamation pour la première fois ?

Nature de la réclamation	Première date de réclamation
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Domage accidentel</i> en raison d'une chute ou d'un impact et d'un liquide</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• A tout moment à partir de la date de souscription de votre police d'assurance.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Extension de garantie</i> : Panne mécanique ou électrique après la fin de la garantie du fabricant ou du détaillant.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Objet assuré nouveau : Après la fin de la garantie du fabricant ou du revendeur (généralement 12 ou 24 mois).</li> <li>• Amazon Renewed : Après la fin de la garantie du Amazon (12 mois).</li> </ul>

### Vos obligations (le cas échéant)

- Informez-nous d'un sinistre dès que vous le pouvez.

Nous vous encourageons à déclarer votre sinistre le plus rapidement possible afin que l'objet assuré puisse être réparé et ne se détériore pas davantage.

**Si votre police a expiré, vous pouvez déclarer un sinistre dans les 14 jours suivant son expiration.**

- Sauvegardez et effacez toutes données. Nous ne sommes pas responsables de la perte de données, quelle qu'en soit la cause.
- Supprimez les verrouillages d'écran et les codes d'accès.
- Retirez et conservez tout objet supplémentaire tel que les cartes SIM, les cartes de stockage Micro SD et les étuis.  
Veuillez ne pas envoyer ces objets supplémentaires avec votre appareil pour le faire réparer.
- Emballez le produit dans son emballage d'origine ou dans un emballage comparable pour éviter tout dommage supplémentaire pendant le transport.
- Soyez présent à votre domicile le jour du rendez-vous avec le coursier/réparateur.
- Veillez à ce que l'objet assuré soit accessible au réparateur afin de procéder à la réparation sur place.

### Obligations spécifiques en cas de sinistres survenus à l'étranger (hors du pays de résidence)

- Informez-nous et nous traiterons votre réclamation soit à votre retour dans votre pays de résidence, soit par l'intermédiaire d'un réparateur agréé à l'étranger, à notre discrétion et en fonction des disponibilités de nos prestataires de services.

### Quels documents devez-vous fournir ?

Lorsque vous nous contacterez, nous vous ferons savoir quelles sont les informations dont nous avons besoin de votre part et nous vous demanderons au minimum :

- *Certificat d'assurance* avec votre numéro de police ;
- Preuve d'achat ;

Elle est disponible sur votre page personnelle Amazon, dans la section « Mes commandes ».

- Une description de ce qui est arrivé à votre objet assuré ;
- Document de garantie du fabricant ;
- En cas de *dommage accidentel*, nous pouvons également exiger une photo des dommages.
- En cas de sinistre ouvert après l'expiration de la police : L'e-mail envoyé par Amazon indiquant la date de livraison de l'objet assuré ou tout autre document attestant de la date de livraison

### Que se passe-t-il si vous ou quelqu'un en votre nom déclare des informations fausses ou incomplètes ?

- Si vous nous fournissez des informations inexactes ou incomplètes, nous pouvons refuser de vous couvrir.
- Si vous, ou toute personne agissant en votre nom, présentez une réclamation qui est, de quelque manière que ce soit, fautive, exagérée ou frauduleuse, ou si vous appuyez une demande d'indemnisation sur des déclarations fausses, exagérées ou frauduleuses concernant le risque ou les documents d'assurance, vous perdrez toutes les prestations et toutes les primes que vous avez payées pour la police d'assurance. Nous pouvons

également récupérer le coût de toute réclamation aboutie que nous avons réglée en vertu de la présente police d'assurance et dont on a découvert par la suite qu'elle était frauduleuse. Nous pouvons l'enregistrer dans des bases de données anti-fraude et en informer d'autres organisations.

### Qu'advient-il de votre demande si vous avez plusieurs assurances ?

- Si vous avez droit à une indemnisation en vertu d'une autre police d'assurance, d'un régime public ou d'une obligation découlant d'une loi ou d'un règlement, vous devez nous en informer et nous pouvons refuser votre réclamation. Nous vous couvrirons toutefois lorsqu'elle est éligible en vertu de la présente police d'assurance pour les dommages qui ne sont pas couverts par l'autre police d'assurance, un régime public ou une obligation légale découlant d'une loi ou d'un règlement.
- Si nous fournissons une couverture immédiate à votre réclamation, vous nous cédez votre droit à l'indemnisation en vertu d'une autre police d'assurance, d'un régime public ou de toute obligation légale découlant d'une loi ou d'un règlement.
- Si vous avez plus d'une assurance qui vous couvre pour la même perte, vous devez soumettre la réclamation à un seul assureur et fournir les détails de toute autre assurance à cet assureur. Ils contacteront ensuite toute autre personne qui aurait assuré l'événement pour une contribution aux coûts.

### Demande d'indemnisation contre des tiers / autres assureurs

En contrepartie du versement de l'indemnité et, à concurrence de son montant limite, Nous devenons bénéficiaires des droits et actions que Vous avez ou pouvez avoir contre tout responsable du sinistre. Si, par Votre fait, Nous ne sommes plus en mesure d'accomplir

cette action, Nous pouvons être libérés de tout ou partie de Nos obligations envers Vous.

## 7. Déposer une demande de renseignements ou une plainte

Notre objectif est de vous fournir une police d'assurance et un service de premier ordre. Toutefois, il peut arriver que Vous estimiez que Nous ne l'avons pas fait ainsi. Si tel est le cas, veuillez nous en informer afin que nous puissions faire de notre mieux pour résoudre le problème. Si vous déposez une plainte, vos droits légaux ne seront pas affectés.

En premier lieu, veuillez nous contacter comme indiqué.

Le moyen le plus simple de nous contacter est via [allianzinside.fr@allianz.com](mailto:allianzinside.fr@allianz.com)

ou par téléphone au **+33170360148**

Veuillez nous fournir vos nom, adresse, numéro de police d'assurance et numéro de demande d'indemnisation, le cas échéant, et joindre des copies de la correspondance pertinente, car cela nous aidera à traiter votre plainte dans les plus brefs délais.

Nous ferons tout notre possible pour que votre demande soit traitée rapidement.

Si vous n'êtes pas satisfait de la solution, vous avez le droit de soumettre la plainte à [La Médiation de l'Assurance].

- Sur le site : [www.mediation-assurance.org](http://www.mediation-assurance.org)
- ou par écrit : LMA, TSA 50110, 75441 Paris Cedex 09, France

Alternativement, pour plus de détails sur un service de règlement des litiges liés aux services financiers dans

Votre Pays de Résidence, veuillez consulter le site : [Paiements et services financiers pour les consommateurs | Commission européenne \(europa.eu\)](#)

Vous pouvez également soumettre Votre plainte auprès du tribunal compétent.

## 8. Déclaration de confidentialité

La sécurité de vos données personnelles nous importe.

**AWP P&C S.A. succursale néerlandaise agissant sous la marque commerciale Allianz Global Assistance** (« Nous », « Notre »), entité d'Allianz Partners Group, est la succursale néerlandaise autorisée d'AWP P&C SA, une compagnie d'assurances autorisée en vertu de la loi française, qui fournit des produits et des services d'assurance à l'échelle internationale.

La protection de votre vie privée fait partie de nos priorités. Cette déclaration de confidentialité explique comment nous collectons les données personnelles, quel type de données nous collectons et pourquoi, avec qui nous les partageons et à qui nous les divulguons. Veuillez lire attentivement cette déclaration.

### 1. Qui est le responsable du traitement des données ?

Le responsable du traitement des données est la personne physique ou morale qui contrôle l'utilisation des données et assume la responsabilité de conserver et d'utiliser les données personnelles tant au format papier qu'électronique.

AWP P&C S.A. succursale néerlandaise est, tel que défini par les lois et réglementations applicables en matière de protection des données, le Responsable du traitement des données eu égard aux données personnelles que Nous demandons et collectons auprès de vous aux fins précisées dans la présente Déclaration de confidentialité.

### 2. Quelles données personnelles sont collectées ?


Nous collecterons et traiterons, ou sommes susceptibles de le faire, divers types de données personnelles vous concernant :

Dans le cadre du processus d'achat de nos produits :

- Nom de famille, prénom
- Adresse
- Lieu de résidence
- Date de naissance (qui peut être requise à des fins de détection des fraudes) ou la confirmation que Vous avez plus de 18 ans pour être admissible à une couverture par Allianz Inside
- Adresse électronique
- Numéro de police
- résultat du contrôle des sanctions

Si l'un quelconque des événements couverts par la police d'assurance se réalise et si vous ou l'un(e) quelconque assuré(e) Nous soumettez une déclaration de sinistre, Nous pouvons demander, collecter et traiter des informations à caractère personnel supplémentaire lorsque cela est pertinent pour la déclaration de sinistre, ainsi que des documents à l'appui, tels que :

- Détails de la déclaration de sinistre et circonstances
- Photographies (de l'Objet assuré endommagé, lieu du sinistre)
- Preuve d'achat de l'Objet assuré
- rapport de police
- signature
- Adresse IP du déclarant si la déclaration de sinistre est soumise via Nos portails disponibles
- Coordonnées bancaires (en cas d'indemnisation suite à déclaration de sinistres approuvée)

 **En souscrivant cette police d'assurance, vous vous engagez à communiquer, à tout tiers dont vous nous fournissez les informations personnelles (par exemple, d'autres assurés, bénéficiaires, tiers impliqués dans le sinistre, tiers à contacter en cas de d'urgence, etc.), les informations contenues dans la présente Déclaration de confidentialité, et vous acceptez de ne pas fournir ces informations autrement.**

### 3. Comment vos données personnelles sont-elles collectées et traitées ?

Nous collecterons et utiliserons les données personnelles que vous Nous fournissez et que Nous recevons vous concernant (tel qu'expliqué ci-dessous) à différentes finalités et avec votre consentement exprès, à moins que les lois et réglementations applicables n'exigent pas de Nous d'obtenir votre consentement exprès, tel qu'exposé ci-dessous :

Finalité	Votre consentement exprès est-il exigé ?
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Devis relatif au contrat d'assurance et souscription d'un contrat d'assurance</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Non, dans la mesure où lesdites activités de traitement sont nécessaires pour exécuter le contrat d'assurance auquel vous êtes partie et pour prendre les mesures nécessaires avant de conclure ledit contrat</li> </ul>

<ul style="list-style-type: none"> <li>Administration du contrat d'assurance (par ex. traitement des déclarations de sinistre, traitement des réclamations, enquêtes et évaluations nécessaires pour déterminer l'existence du sinistre couvert et le montant des dédommagements à verser, ou le type d'assistance à fournir, etc)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>No, insofar as they are necessary to fulfil the obligations we assume in the insurance contract.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Pour effectuer des études qualitatives sur les services fournis, afin d'évaluer votre niveau de satisfaction et d'améliorer lesdits services.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nous avons un intérêt légitime à vous contacter après avoir traité une déclaration de sinistre ou après avoir fourni une assistance, pour nous assurer que Nous avons respecté Nos obligations contractuelles de manière satisfaisante pour vous. Cependant, vous êtes en droit de le refuser en Nous contactant, tel qu'expliqué à la section 10 ci-dessous.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Pour respecter toutes obligations légales (par ex. celles découlant des Lois sur les contrats d'assurance et des réglementations relatives aux activités d'assurance concernant les obligations fiscales, comptables et administratives, ou pour empêcher le blanchiment d'argent ou la violation de sanctions économiques)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Non, dans la mesure où lesdites activités de traitement sont expressément et légalement autorisées.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>La prévention et la détection des fraudes, y compris, le cas échéant, par exemple, la comparaison de vos informations avec des déclarations de sinistre antérieures ou la vérification dans des systèmes de classification des déclarations de sinistres, ou pour vérifier les sanctions économiques..</li> </ul>	<p>Non, il est entendu que la détection et la prévention des fraudes constituent un intérêt légitime du Responsable du traitement des données, nous sommes donc autorisés à traiter vos données à cette fin sans obtenir votre consentement</p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>À des fins d'audit, pour respecter des obligations légales ou des politiques internes.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nous pouvons traiter vos données dans le cadre d'audits internes ou externes qui sont exigés par la loi ou par des politiques internes. Nous ne demanderons pas votre consentement pour lesdits traitements dans la mesure où ils sont justifiés par les réglementations applicables ou par Notre intérêt légitime. Cependant, Nous garantissons que seules les données personnelles strictement nécessaires soient utilisées et qu'elles soient traitées de manière totalement confidentielle.</li> </ul> <p>Les audits internes sont habituellement menés par Notre société holding, Allianz Partners SAS (7 Rue Dora Maar, 93 400 Saint-Ouen, France).</p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Pour effectuer une analyse statistique et qualitative sur la base de données regroupées, ainsi que le taux de déclarations de sinistre.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Si Nous effectuons l'une quelconque desdites activités de traitement, Nous regrouperons et anonymiserons les données. Après cette opération, les données ne sont plus considérées comme « personnelles » et votre consentement n'est pas exigé.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Pour gérer les recouvrements de dettes (par ex. demander le paiement d'une prime, invoquer la responsabilité civile de tiers, répartir le montant du dédommagement entre différentes compagnies d'assurance couvrant le même risque).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Non, lorsque le traitement de vos données, même des catégories spéciales d'informations à caractère personnel (origine raciale ou ethnique, opinions politiques, croyances religieuses ou philosophiques, adhésion à un syndicat, données génétiques ou biométriques, santé, vie sexuelle ou orientation sexuelle, condamnations pénales ou infractions) peuvent être nécessaires afin d'établir, exercer ou faire valoir des actions en justice, ce qui constitue également Notre intérêt légitime.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Pour vous informer ou permettre aux sociétés d'Allianz Group et à des tiers sélectionnés de vous informer sur les produits et services qui pourraient selon Nous vous intéresser conformément à vos préférences marketing.</li> </ul> <p>Vous pouvez les modifier à tout moment en suivant les liens que Nous mettons à disposition dans chacun de Nos emails pour vous désabonner, en ayant recours aux options disponibles sur votre portail client, le cas échéant, ou en Nous contactant tel qu'expliqué à la section 10 ci-dessous.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nous traiterons vos informations à caractère personnel auxdites fins uniquement si cela est autorisé par la loi (et dans le cadre des restrictions et en respectant les exigences desdites autorisations légales) ou en obtenant votre consentement exprès après vous avoir donné des informations sur les critères que Nous utilisons pour créer les profils et l'impact/les conséquences et les avantages de l'établissement desdits profils pour vous.</li> </ul> <p>Par exemple, certaines actions de marketing numérique direct sont légalement autorisées si toutes les exigences suivantes sont remplies : (1) ladite</p>

	<p>activité de traitement est effectuée en connaissance de cause lorsque Nous collectons vos données, (2) une relation contractuelle existait antérieurement, (3) elles portent sur des produits ou services de Notre société, similaires à ceux que vous avez achetés, et (4) Nous vous donnons la possibilité de vous opposer, par voie électronique, au traitement de vos données de Notre part (voir section 10 ci-dessous) dans chaque email envoyé.</p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Pour personnaliser votre expérience sur Nos sites web et portails (en présentant des produits, services, messages marketing, offres et contenus qui vous correspondent) ou en utilisant une technologie informatisée pour évaluer quels produits vous conviennent le mieux.</li> </ul> <p>Vous pourrez modifier lesdites activités de traitement à l'aide des options disponibles dans votre navigateur (par ex. dans le cas de l'utilisation de cookies et éléments similaires) ou en Nous contactant tel qu'expliqué à la section 10 ci-dessous.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nous solliciterons votre consentement.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Pour la prise de décisions automatisées, c'est-à-dire pour prendre des décisions qui (1) sont basées uniquement sur le traitement automatisé et (2) qui peuvent avoir des répercussions légales ou des conséquences importantes pour vous.</li> </ul> <p>Les décisions automatisées ayant des répercussions légales peuvent notamment consister dans l'annulation automatisée d'un contrat ou dans le refus automatisé d'une déclaration de sinistre, ce qui a un impact sur vos droits en vertu du contrat d'assurance, etc.</p> <p>Les décisions automatisées ayant des répercussions importantes peuvent consister dans celles qui ont un impact sur votre situation financière, tel qu'un refus automatisé d'une police d'assurance, ou celles affectant votre accès à Nos services d'assistance santé.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nous demanderons votre consentement pour lesdites activités de traitement le cas échéant, en particulier si les données concernées sont des données personnelles spéciales (origine raciale ou ethnique, opinions politiques, croyances religieuses ou philosophiques, adhésion à un syndicat, données génétiques ou biométriques, santé, vie sexuelle ou orientation sexuelle, condamnations pénales ou infractions)</li> <li>Si aucune catégorie spéciale de données personnelles n'est concernée et si lesdites décisions visent à souscrire votre assurance et/ou traiter votre demande de sinistre, Nous n'aurons pas besoin d'obtenir votre consentement exprès.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Pour répartir les risques par le biais d'une réassurance ou d'une coassurance</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nous pouvons traiter et partager vos informations à caractère personnel avec d'autres compagnies d'assurance ou de réassurance avec lesquelles Nous avons signé ou signerons des contrats de coassurance ou de réassurance. Lesdites répartitions des risques sont dans l'intérêt légitime des Compagnies d'assurance et même habituellement autorisées par la loi de manière expresse (y compris le partage de données personnelles strictement nécessaires auxdites répartitions)</li> </ul>

Tel qu'expliqué ci-dessus, aux fins spécifiées, Nous traiterons les données personnelles que Nous recevons vous concernant de la part de partenaires commerciaux, fournisseurs, autres compagnies d'assurance, intermédiaires et distributeurs d'assurance ou interlocuteurs que vous autorisez, agences de prévention des fraudes, réseaux publicitaires, prestataires de solutions analytiques, fournisseurs d'informations de recherche, enquêteurs, juristes, sociétés financières et experts en sinistres.

Nous collecterons et utiliserons les données personnelles que vous Nous fournissez et que Nous recevons vous concernant (tel qu'expliqué ci-dessus) à différentes fins et avec votre consentement exprès, à moins que les lois et réglementations applicables n'exigent pas de Nous d'obtenir votre consentement exprès, tel qu'exposé ci-dessous. Si vous ne souhaitez pas nous fournir ces informations, nous pourrions ne pas être en mesure de vous fournir les produits et services que vous demandez, ou d'adapter nos offres à vos besoins particuliers.

#### 4. Qui peut accéder à vos données personnelles ?

Nous garantissons que vos données personnelles soient traitées de manière compatible avec les finalités indiquées ci-dessus.

Pour les finalités énoncées, vos données personnelles peuvent être divulguées aux parties suivantes qui agissent en tant que tiers, responsables du traitement des données :

- Les autorités publiques, les autres sociétés Allianz Partners et Allianz Group (par ex. à des fins d'audit), d'autres assureurs, co-assureurs, réassureurs, intermédiaires d'assurance/courtiers, banques, collaborateurs et partenaires tiers participant à la prestation des services (tels que des services et professionnels de santé, agences de voyage, compagnies aériennes, compagnies de taxi, réparateurs, enquêteurs du service des fraudes, experts en sinistres, juristes), experts indépendants, etc. ; et

Pour les fins énoncées, Nous pouvons également partager vos données personnelles avec les parties suivantes qui exercent en qualité de sous-traitants des données, c'est-à-dire traitent les données en suivant Nos instructions, et sous réserve des mêmes obligations de confidentialité, de nécessité et de compatibilité avec les fins décrites dans la présente Déclaration de confidentialité.

- D'autres sociétés Allianz Partners ou Allianz Group ou des sociétés tierces exerçant en qualité de sous-traitants d'activités internes (par ex. prestataires de services d'assistance et de maintenance informatique, sociétés de gestion fiscale, sociétés fournissant des services de traitement des déclarations de sinistres, prestataires de services postaux, prestataires de services de gestion de documents), consultants techniques, enquêteurs (déclarations de sinistre, informatique, courrier, gestion de documents) ;
- Les annonceurs et réseaux publicitaires pour vous envoyer des messages marketing, tel qu'autorisé par la loi locale et conformément à vos préférences en matière de communication. Nous ne partageons pas vos données personnelles avec des tiers non affiliés pour leur propre usage marketing sans votre consentement.

Enfin, nous pouvons également partager vos données personnelles dans les cas suivants :

- Dans le cas de toute restructuration, fusion, vente, coentreprise, cession, transfert ou autre disposition éventuelle ou effective de tout ou partie de Notre activité, de nos actifs ou actions (notamment en lien avec toute procédure de faillite ou assimilé e) ; et
- Pour satisfaire à toute obligation légale, y compris à l'égard du médiateur compétent si vous introduisez une réclamation concernant le produit ou service que Nous vous avons fourni.

## 5. Où sont traitées données personnelles ?

Vos données personnelles peuvent être traitées à l'intérieur ou à l'extérieur de Espace économique européen (EEE) par les parties mentionnées à la section 4, sous réserve toujours des restrictions contractuelles en matière de confidentialité et de sécurité, conformément aux lois et réglementations applicables en matière de protection des données. Nous ne divulguons vos données personnelles à aucune partie qui n'est pas autorisée à les traiter.

Dès lors que Nous transférons vos données personnelles à des fins de traitement en dehors de l'UE par une autre des sociétés de Notre groupe, Nous le ferons sur la base de Nos règles professionnelles contraignantes intitulées Norme Allianz en matière de confidentialité (« RPC d'Allianz »), qui énoncent l'engagement que Nous prenons pour conserver un niveau de protection élevé et constant pour les informations à caractère personnel, quel que soit le lieu de traitement. Les règles internes d'entreprise d'Allianz ainsi que la liste des sociétés du groupe s'y conformant sont accessibles ici : <https://www.allianz-partners.com/allianz-partners---binding-corporate-rules-.html>. Lorsque les règles internes d'entreprise d'Allianz ne s'appliquent pas, nous prendrons des mesures afin de garantir que le transfert de vos données personnelles hors UE sera effectué selon le niveau de protection adéquat, au même titre que s'il s'agissait d'un transfert à l'intérieur de l'UE. Vous pouvez prendre connaissance des mesures de protection que nous mettons en œuvre pour ce type de transferts (clauses contractuelles types, par exemple) en nous contactant comme indiqué dans la section 9.

## 6. Quels sont vos droits concernant vos données personnelles ?

Sous réserve des dispositions légales ou réglementaires applicables, vous êtes en droit de :

- accéder aux données personnelles détenues vous concernant et connaître l'origine des données, les fins et l'issue du traitement, les coordonnées du/des responsable(s) du traitement des données et les parties auxquelles les données peuvent être divulguées ;
- retirer votre consentement à tout moment lorsque vos données personnelles sont traitées avec votre consentement ;
- mettre à jour ou corriger vos données personnelles de sorte qu'elles soient toujours exactes ;
- effacer vos données personnelles de Nos archives si elles ne sont plus nécessaires aux fins énoncées ci-dessus ;
- restreindre le traitement de vos données personnelles dans certaines circonstances, par exemple lorsque vous avez contesté l'exactitude de vos données personnelles, pendant la durée Nous permettant de vérifier leur exactitude ;
- obtenir vos données personnelles au format électronique pour vous ou pour votre nouvel assureur ; et
- déposer une réclamation auprès de Nous et/ou l'autorité de protection des données compétente.

Vous pouvez exercer lesdits droits en Nous contactant tel qu'expliqué à la section 10 en donnant votre nom, votre adresse email, vos identifiants de compte et l'objet de votre demande.

## 7. Comment vous opposer au traitement de vos données personnelles ?

Lorsque la loi ou la réglementation applicable le permet, vous êtes en droit de Nous refuser le traitement de vos données personnelles, ou de Nous demander de cesser le traitement (y compris à des fins de marketing direct). Une fois que vous Nous avez informés de ladite demande, Nous ne traiterons plus vos données personnelles à moins que les lois et réglementations applicables ne le permettent.

Vous pouvez exercer ledit droit de la même manière que vos autres droits indiqués à la section 6 ci-dessus.

## 8. Combien de temps conservons-nous vos données personnelles ?

Nous conserverons vos données personnelles uniquement pendant la durée où elles sont nécessaires aux fins mentionnées dans la présente Déclaration de confidentialité, et celles-ci seront supprimées ou anonymisées lorsqu'elles ne seront plus nécessaires. Nous vous informons ci-dessous de certaines durées de conservation applicables aux fins mentionnées à la section 3 ci-dessus.

Cependant, sachez que parfois, des exigences ou des événements spécifiques supplémentaires peuvent entraîner un contournement ou une modification desdites durées, notamment lorsque les informations pertinentes sont sujettes à une obligation légale de conservation ou concernent un litige en cours ou des enquêtes réglementaires, qui peuvent se substituer auxdites durées ou les suspendre jusqu'à la conclusion de l'affaire, et jusqu'à ce que le délai applicable pour un examen ou un appel arrive à échéance. Plus particulièrement, les

durées de conservation basées sur les délais de prescription applicables aux actions en justice peuvent être interrompues et recommencer à courir.

Informations à caractère personnel pour obtenir un devis (le cas échéant)	Pendant la durée de validité du devis fourni
Informations relatives à la Police (souscription, traitement des déclarations de sinistre, gestion des réclamations, litiges, enquêtes de qualité, prévention/détection des fraudes, recouvrement des dettes, fins de coassurance et de réassurance...)	<p>Nous conserverons les informations à caractère personnel de votre Police d'assurance pendant la durée de validité de votre contrat d'assurance et pendant la durée de prescription de l'éventuelle action en justice qui pourrait en découler, à savoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• De manière générale, pendant au moins 2 années supplémentaires</li> </ul> <p>Si Nous réalisons que des informations sont manquantes, fausses ou inexactes dans la déclaration du risque couvert, les durées de conservation ci-dessous s'appliquent à partir du moment où Nous en sommes informés.</p>
Informations relatives aux déclarations de sinistre (traitement des déclarations de sinistre, gestion des réclamations, litiges, enquêtes de qualité, prévention/détection des fraudes, recouvrement des dettes, fins de coassurance et de réassurance...)	<p>Nous conserverons les informations à caractère personnel que vous Nous fournissez ou que Nous collectons et traitons conformément à la présente Déclaration de confidentialité pendant</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Une durée minimum de 2 ans</li> </ul> <p>Lesdites durées de conservation courent</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• À compter de la date de l'évènement couvert, ou à compter de la date à laquelle le bénéficiaire en a été informé.</li> <li>• En cas de Responsabilité civile, à compter de la date à laquelle le tiers victime ayant introduit une demande à l'égard de l'assuré obtient un dédommagement de ce dernier.</li> <li>• Si Nous réalisons que des informations sont manquantes, fausses ou inexactes dans la déclaration de sinistre, les durées de conservation ci-dessus s'appliquent à partir du moment où Nous en sommes informés.</li> </ul>
Informations de marketing et de profilage	<p>Nous conservons lesdites informations pendant la durée de validité de votre police d'assurance plus une année supplémentaire, à moins que vous ne retiriez votre consentement (le cas échéant), ou ne refusiez (par ex. en cas d'activités de marketing autorisées par la loi que vous ne souhaitez pas recevoir).</p> <p>Dans ces cas, Nous ne traiterons plus vos données auxdites fins, même si Nous serons peut-être en droit de conserver certaines informations pour prouver que les activités de traitement antérieures étaient légales.</p>
Recouvrement des dettes	<p>Nous conserverons vos données personnelles dont Nous avons besoin pour demander et gérer les recouvrements de dettes et les données que vous Nous avez fournies ou que Nous avons collectées et traitées conformément à la présente Déclaration de confidentialité pendant une durée minimum déterminée par les délais de prescription fixés par les lois applicables.</p> <p>À titre de référence, pour les actions civiles, Nous conserverons vos données pendant un minimum de 5 ans.</p>
Documents justificatifs pour prouver la conformité aux obligations légales en matière fiscale ou comptable notamment	Dans lesdits documents, Nous traiterons les données personnelles que vous Nous fournissez ou que Nous

	collectons et traitons conformément à la présente Déclaration de confidentialité uniquement dans la mesure où elles sont pertinentes à ladite fin et pendant un minimum de 10 ans à compter du premier jour de l'exercice fiscal concerné
--	---

Nous ne conserverons pas vos données personnelles pendant plus longtemps que nécessaire et Nous ne les conserverons qu'aux fins pour lesquelles elles ont été obtenues.

#### **9. Prise de décision automatisée, profilage inclus**

Nous pouvons avoir recours à une prise de décision automatisée, telle que le profilage, pour évaluer les risques d'assurance, détecter les fraudes et gérer votre police. Cela Nous aide à décider si Nous sommes en mesure de proposer une assurance et à en déterminer les tarifs.

Si vous avez des questions concernant la décision prise, veuillez Nous en informer aux coordonnées fournies à la section 10 et Nous chargerons un collaborateur de vérifier l'exactitude du résultat.

#### **10. Comment nous contacter ?**

Si vous avez une quelconque interrogation sur la manière dont Nous utilisons vos données personnelles, vous pouvez Nous contacter aux coordonnées suivantes :

Par courrier : Délégué à la protection des données, **Poeldijkstraat 4, 1059VM, Amsterdam, Pays-Bas**

Par téléphone : +31 20 592 98 90

Par email : [dataprivacy.fos.fr@allianz.com](mailto:dataprivacy.fos.fr@allianz.com)

#### **11. À quelle fréquence mettons-nous à jour la présente Déclaration de confidentialité ?**

Nous modifions la présente Déclaration de confidentialité régulièrement. Nous vous informerons directement dès lors qu'un changement important pourrait vous affecter. La présente Déclaration de confidentialité a été mise à jour pour la dernière fois le **June 2022**.